



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER**

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 266-2021

AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le Conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester a adopté le projet de règlement #305-2026 intitulé : « projet de règlement numéro 305-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021. »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} juin 2026, à 19h20 à la Salle du Conseil, situé au 57 rue Principale, à Saint-Nazaire-de-Dorchester, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Que lors de cette assemblée, le projet de règlement y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, sis au 61-A rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, aux heures normales d'ouverture.
4. Qu'au cours de cette rencontre publique, le maire expliquera ledit projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Résumé du projet de règlement :

Le présent règlement prévoit une modification du règlement de zonage actuel afin de corriger des imprécisions et de modifier certaines dispositions des règlements d'urbanisme afin d'en améliorer l'application, de réduire les interprétations

possibles, d'uniformiser leur application sur le territoire de la MRC de Bellechasse, et ce, sans rendre les règles plus restrictives.

DONNÉ à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 14^e jour du mois de mai 2026.



Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier